

CHECK-LISTE TRANSFORMATEUR DE VIANDE

Audit initial / Audit de prolongation

Date d'inspection	Numéro du rapport
Nom	
Numéro d'entreprise	V-
CE/Numéro B	

			Contrôle
Généralités			
V1+	Lors de l'adhésion ou après une reprise d'exploitation (dans le contexte familial ou par des tiers) ¹ , le fabricant a-t-il introduit entièrement et correctement un formulaire d'adhésion valide auprès de l'asbl Belpork ?	A2	
V2+	Le fabricant possède-t-il un certificat G-018 et/ou G-019 dont le périmètre s'applique à tous les produits finis BePork ?	A2	
V3+	Le fabricant possède-t-il un certificat GFSI ou un certificat IFS/BRC global market ?	A2	
V4+	Le fabricant notifie-t-il à Belpork la perte (temporaire), le retrait ou la suspension (temporaire) de l'agrément de l'AFSCA/la perte du certificat SAC, GFSI ou global market ?	A2	
V5+	Le fabricant notifie-t-il à Belpork dans les 48 heures tout incident relatif à un produit BePork pouvant avoir des répercussions sur le secteur et/ou faire l'objet d'une exposition médiatique (p. ex. rappel) ?	A2	
Contrôle d'entrée			
V6+	Les produits BePork livrés sont-ils accompagnés à leur réception du certificat/bon de livraison original BePork ?	A2	
V7+	Le document d'accompagnement du transport et la facture mentionnent-ils qu'il s'agit d'un produit BePork ?	A2	
Stockage externe			
V8+ A	En cas de stockage externe de produits BePork, le fabricant dispose-t-il d'une liste des fournisseurs approuvés ?	B	
V8+ B	En cas de stockage externe de produits BePork, l'approbation des fournisseurs est-elle basée sur un certificat G-017 ou GFSI Logistics ou un audit physique annuel relatif à l'hygiène, au suivi de la température et à la traçabilité ?	B	
V8+ C	En cas de stockage externe de produits BePork, l'approbation des fournisseurs est-elle basée sur un contrat entre le fabricant et le fournisseur ?	B	
V9+	En cas de stockage externe de produits BePork, le fabricant évalue-t-il chaque année les prestations de ses fournisseurs pour le stockage de la viande sur la base de critères univoques et cette évaluation comprend-t-elle au minimum le suivi des plaintes et les résultats de l'audit (ou de la certification) annuel(le) (hygiène, suivi de la température et traçabilité) ? ¹	B	
Découpeur			
V10+	Si la découpe s'effectue en sous-traitance et/ou dans le groupe, le découpeur est-il certifié BePork ?	C	
Moniteur de durabilité			
V11+ A	Dans la check-liste « Moniteur de durabilité », le fabricant indique-t-il 1x/an toutes ¹ les initiatives de durabilité il prend dans son exploitation ?	B	
V11+ B	Le fabricant recueille-t-il les preuves demandées pour ses initiatives de durabilité ?	B	
Traçabilité			
V12+	Les chiffres de vente en Belgique et à l'étranger par type de produit BePork (p. ex. salami, jambon cuit, saucisson cuit, ...) sont-ils fournis chaque trimestre à Belpork ?	A2	
V13+	Le fabricant peut-il prouver le statut de certification d'un produit en faisant le lien entre le numéro de lot interne et le document de traçabilité Tracy® ? ¹	A2	
V14+	Le fabricant applique-t-il une procédure de bilan de masse à la quantité de viande transformée en tant que qualité BePork et de viande livrée en tant que qualité BePork ?	A2	
V15+ A	L'exploitation réalise-t-elle au moins 1x/an un bilan de masse par type de produit (p. ex. salami, jambon cuit, saucisson cuit, ...) sur une période d'un an ?	A2	
V15+ B	Le bilan de masse est-il équilibré et une déclaration étayée est-elle enregistrée pour les différences éventuelles ?		
V16+	Lors de la commercialisation et du transport d'un produit BePork, le document d'accompagnement du transport et la facture adressée au client précisent-ils qu'il s'agit d'un produit BePork.	A2	
V17+	Lors de la livraison à un maillon agréé BePork suivant ou à un maillon qui demande BePork, un bon de livraison BePork est-il complété correctement via la plate-forme en ligne Tracy® au sujet de la situation pratique, et ce au plus tard lors de la livraison au client ? ¹	A2	
Étiquetage			
V19+	Le produit BePork à livrer est-il étiqueté conformément au manuel d'utilisation BePork ?	A2	

Procédure de plaintes			
A4+	Y a-t-il des plaintes relatives à BePork ? Si oui, celles-ci sont-elles enregistrées, une analyse des causes est-elle réalisée et des corrections et/ou actions correctives sont-elles réalisées et enregistrées ? Les plaintes sont-elles conservées pendant 2 ans suivant l'expiration de la période de conservation du produit concerné ?	B	

Les infractions aux normes sont classées en catégories A1 (Knock-out), A2 (Majeur), B (Mineur) et C (Recommandation).

Légende appréciation « Contrôle » :

C = Conforme, NC = Non conforme, NA= Non applicable, NCR = Non conforme à répétition

Nom (en majuscules) et signature de l'auditeur

Nom (en majuscules) et signature du fabricant responsable

APERÇU DES RÉVISIONS

Version	Référence	Applicable à partir du	Motif de la modification
01/01/ 2021	1.0	05/07/2022	Version originale
04/09/2023	2.0	04/09/2023	Précision V1+, V9+, V11+ A, V15+ A, V17+. Ajout V13+ (voir ¹).